

officiers, que lorsqu'ils étoient criminels, & après avoir été dégradés.

TOUT ce que je viens de dire prouve qu'il ne faut jamais condamner les préjugés, sans en avoir examiné les causes.

APRÈS avoir exposé mes idées sur la formation des troupes, sur la manière dont elles doivent combattre, & sur la discipline, ce qui est, pour ainsi dire, la base & le fondement de l'art militaire, je dois entrer dans les parties sublimes. Peu de gens m'entendront peut-être; mais j'écris pour les connoisseurs: ils ne doivent pas être offensés de l'affurance avec laquelle je propose mes idées.

*Fin du Livre premier.*